



PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DU GROUPE DES CHALETS

Lauréat du Prix Coup de Cœur du Jury

Plaçant l'humain au cœur de son métier, le Groupe des Chalets est à l'écoute des habitants, de leurs modes de vie, de leurs besoins et de leurs aspirations. Fidèle à l'esprit coopératif de sa création en 1949, le Groupe des Chalets s'est développé autour de valeurs et d'engagements au service des foyers les plus modestes, d'un urbanisme équilibré et de la mixité intergénérationnelle.

Le Groupe des Chalets, partenaire territorial engagé et innovant au service des territoires d'Occitanie, construit et gère des logements locatifs (plus 15 400 aujourd'hui), développe des programmes en location-accession (200 logements produits par an) et réalise des opérations d'aménagement urbain pour des collectivités.

Ses 280 salariés mettent en œuvre au quotidien la stratégie du Groupe qui favorise notamment la proximité et l'accompagnement des territoires.

Ce n'est que très récemment que le Groupe des Chalets s'est lancé dans l'aventure de l'actionnariat salarié. Son tout premier dispositif a en effet été mis en place en 2020. Son principe est simple : au sein d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société a créé un FCPE Groupe des Chalets, un fonds commun de placement en entreprise qui est, pour l'instant, investi, en actions du Groupe des Chalets. Une opération qui a nécessité une augmentation de capital. Cette première forme du FCPE Groupe des Chalets a été mis en place en mai 2020 et a permis à la société de réaliser la première étape de ce PEE. Ce dispositif est jugé essentiel pour le groupe qui renoue, ainsi, avec ses traditions coopératives. Vertueux, innovant, il est riche de valeurs essentielles sur le lien qui unit l'entreprise, ses collaborateurs et le territoire.

Près de 145 collaborateurs ont souscrit à la première émission de cet actionnariat salarié. Ainsi, ce sont 80% des salariés qui ont épargné lors du versement de l'intéressement en 2020. Fort de ce succès, le Groupe des Chalets n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. L'entreprise envisage en effet de faire évoluer son dispositif d'actionnariat salarié sous la forme d'une émission obligataire qui devrait intervenir lors de l'exercice 2021. En cas de succès, le Groupe des Chalets espère chaque année pouvoir reconduire sous cette forme obligataire l'accroissement du FCPE Groupe des Chalets.